

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

52 ENTERTAINMENT

Société par actions simplifiée au capital de 176 972 310 euros

Siège social : 28, rue Parmentier – Sharewood Bâtiment B

59650 VILLENEUVE D'ASCQ

910.166.040 RCS Lille Métropole

RÉUNION DU COMITÉ DE SURVEILLANCE DU 1^{er} SEPTEMBRE 2026

EXTRAIT

Le 1^{er} septembre 2026, à 9 heures, le Comité de Surveillance de la société **52 ENTERTAINMENT**, ci-après dénommée la « **Société** », s'est réuni chez HLD, au [REDACTED] et en visioconférence.

Sont présents ou représentés :

- Monsieur Cédric CHATEAU, Président du Comité de Surveillance,
- Monsieur Antoine PINEAU, membre du Comité de Surveillance,
- Monsieur Mickael SCHULHOF, membre du Comité de Surveillance, représenté par Monsieur Antoine PINEAU, en vertu d'un pouvoir qui demeurera annexé au présent procès-verbal (**Annexe 1**),
- INSPIRING INVEST LIMITED, membre du Comité de Surveillance, représentée par Monsieur Laurent DAMIANI, par visioconférence,
- HLD Europe, membre du Comité de Surveillance, représentée par Monsieur Xavier BUCK par visioconférence,
- KALOMA CAPITAL, membre du Comité de Surveillance, représentée par Monsieur Mathieu TARNUS, par visioconférence.

Assiste également en sa qualité de censeur :

- EURAZEO INVESTMENT, censeur du Comité de Surveillance, représentée par François LACOSTE par visioconférence.

Assistent enfin à la réunion, en leur qualité de membre du Comité de Direction ou d'invité :

- Monsieur Olivier COMTE, Président de la Société,
- Monsieur Valentin PAUZES (HLD).

Monsieur Cédric CHATEAU constate que le quorum (au moins 3 membres présents) est réuni, le Comité de Surveillance peut donc valablement délibérer.

CERTIFIE CONFORME

Matthieu JACQUIER

✓ Certifié par * youtrust

Monsieur Cédric CHATEAU rappelle que l'ordre du jour sur lequel le Comité de Surveillance est appelé à délibérer est le suivant :

ORDRE DU JOUR

1. Révocation du mandat social de Monsieur Olivier COMTE en qualité de Président de la Société.
2. Pouvoirs pour formalités.
3. Nomination d'un nouveau Président de la Société et détermination des modalités de rémunération au titre de son mandat social et approbation du projet de convention de mandat s'y rapportant.

A la suite de ces échanges, plus personne ne demandant la parole, le Président du Comité de Surveillance met aux voix les résolutions suivantes

PREMIÈRE DÉCISION

(Cessation du mandat social de Président de la Société de Monsieur Olivier COMTE)

Le Comité de Surveillance, connaissance prise de la "NOTE D'INFORMATION DESTINÉE AUX MEMBRES ET CENSEURS DU COMITÉ DE SURVEILLANCE", et avoir entendu les explications données en séance par l'actuel Président, **décide** de mettre fin au mandat social de Président de la Société de Monsieur Olivier COMTE avec effet immédiat et -----
-----".

Mise au vote cette décision recueille l'unanimité des voix et est en conséquence adoptée.

DEUXIÈME DÉCISION

(Pouvoirs pour les formalités)

Le Comité de Surveillance confère tous pouvoirs et autorisations nécessaires au porteur d'un extrait ou d'une copie certifiée conforme du présent procès-verbal, en vue de l'accomplissement de toutes formalités de publicités légales consécutives à la décision qui précède.

Mise au vote cette décision recueille l'unanimité des voix et est en conséquence adoptée.

TROISIÈME DÉCISION

Mise au vote cette décision recueille l'unanimité des voix et est en conséquence adoptée.

~~~~~

-----  
-----  
Comme conséquence de la première décision prise par le Comité de Surveillance, Monsieur Olivier COMTE déclare accepter de démissionner des mandats qu'il exerce au sein des sociétés du Groupe à titre personnel à savoir les mandats suivants :

1. Au sein de la société BBO le mandat de Managing Director ;
2. Au sein de la société BBA le mandat de Director ;
3. Au sein de la société Canasta le mandat de Président & CEO ;
4. Au sein de la société Canasta Junction le mandat de Président & CEO ;
5. Au sein de la société Goto Asia le mandat de Président & CEO ;
6. Au sein de la société GGP le mandat de Président & CEO ;
7. Au sein de la société MPP le mandat de Président & CEO ;
8. Au sein de la société 52 Barcelona le mandat de représentant individuel ;
9. Au sein de la société Blackout le mandat de représentant individuel.

Et procédera à la signature des lettres de démission correspondantes à l'issue de la présente réunion.

-----  
-----  
~~~~~

QUATRIÈME DÉCISION

(Désignation de Monsieur Matthieu Jacquier en qualité de nouveau Président de la Société)

Le Comité de Surveillance, sur proposition du Président du Comité de Surveillance,

- **désigne Monsieur Matthieu Jacquier**, né le [REDACTED] à [REDACTED] de nationalité [REDACTED] demeurant au [REDACTED] en qualité de nouveau Président de la Société pour une durée indéterminée à effet de ce jour.

Mise au vote cette décision recueille l'unanimité des voix et est en conséquence adoptée.

Monsieur Matthieu Jacquier a par avance accepté les fonctions dont il s'agit et déclaré ne pas être frappé par une mesure d'incapacité lui interdisant l'exercice.

CINQUIÈME DÉCISION

Mise au vote cette décision recueille l'unanimité des voix et est en conséquence adoptée.

SIXIÈME DÉCISION

(Pouvoirs pour les formalités)

Le Comité de Surveillance confère tous pouvoirs et autorisations nécessaires au porteur d'un extrait ou d'une copie certifiée conforme du présent procès-verbal, en vue de l'accomplissement de toutes formalités de publicités légales.

Mise au vote cette décision recueille l'unanimité des voix et est en conséquence adoptée.



L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 10 heures 30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'ensemble des membres du Comité de Surveillance présents à la réunion, par voie électronique au moyen d'un procédé fiable d'identification garantissant le lien des signatures avec le présent procès-verbal, mis en œuvre par le service Youtrust©.

Le présent procès-verbal sous sa forme électronique a la même valeur probante qu'un écrit sur support papier conformément à l'article 1366 du Code civil.

Signatures à la suite des annexes.

LISTE DES ANNEXES

PAGE DE SIGNATURE

Monsieur Cédric CHATEAU, Président du Comité de Surveillance	<i>Cédric CHATEAU</i> ✓ Certifié par  youtrust
Monsieur Antoine PINEAU, Membre du Comité de Surveillance	<i>Antoine PINEAU</i> ✓ Certifié par  youtrust
Monsieur Michael SCHULHOF, Membre du Comité de Surveillance Représenté par Monsieur Antoine PINEAU	<i>Antoine PINEAU</i> ✓ Certifié par  youtrust
Pour INSPIRING INVEST LIMITED, Monsieur Laurent DAMIANI, Membre du Comité de Surveillance	<i>Laurent DAMIANI</i> ✓ Certifié par  youtrust
Pour KALOMA CAPITAL, Monsieur Mathieu TARNUS, Membre du Comité de Surveillance	<i>Mathieu TARNUS</i> ✓ Certifié par  youtrust
Pour HLD Europe, Monsieur Xavier BUCK, Membre du Comité de Surveillance	<i>Xavier BUCK</i> ✓ Certifié par  youtrust
Pour EURAZEO INVESTMENT Monsieur François LACOSTE Censeur	<i>François LACOSTE</i> ✓ Certifié par  youtrust
Monsieur Matthieu Jacquier Président de 52 ENTERTAINMENT	<i>Bon pour acceptation des fonctions de Président de la Société</i> <i>Matthieu JACQUIER</i> ✓ Certifié par  youtrust